

<u>Direction de la Réglementation et</u> de l'Attractivité <u>Urbaine</u>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2024-164

ARRÊTE D'INTERDICTION D'UTILISATION DU TERRAIN ENGAZONNE
STADE DE PISSARDANT, TERRAIN HONNEUR du lundi 13 mai 2024 au dimanche 28 juillet 2024 inclus

Le Maire de la Ville de Niort;

Vu l'article L2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant le besoin de procéder à la remise en état du terrain concerné ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour en interdire l'accès ;

ARRETE

Art. 1 – L'utilisation du terrain engazonné listé ci-dessous est interdite à tout usage du lundi 13 mai 2024 au dimanche 28 juillet 2024 inclus.

Est concerné:

- Stade de Pissardant, terrain honneur
- <u>Art. 2</u> Le présent arrêté est notifié aux clubs sportifs concernés. Il est publié et affiché à l'entrée de l'enceinte sportive.
- <u>Art. 3</u> Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait en Mairie à Niort, le 11/04/2024

Pour le Maire de Niort, Jérôme BALOGE La Directrice Générale Aujointe

Carole CHEUCLE